

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre, à vingt heures et cinquante minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-quatre, trente-cinq à partir vingt heures cinquante-cinq minutes, puis trente-quatre à partir de vingt-deux heures, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI (jusqu'à vingt-deux heures), Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Mme BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, M. REDON, Mme KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, M. FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN (à partir de vingt heures cinquante-cinq minutes), TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. GUY, Mmes DE MOURA, CROS, ROUDAUT, MM. TRIGANCE, CHALLAL, Mmes MATMATI, DOUMBIA, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. FLANDIN représenté par M. KONIECZNY,
Mme LE GLOANNEC représentée par M. SAIDANI,
Mme FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE,
M. LEROY représenté par Mme BASTIDE,
M. LOCRAZ représenté par Mme BLIN,
Mme COHEN représentée par M. Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine (jusqu'à vingt heures cinquante-cinq minutes),
M. LESKO représenté par M. LE DANOIS,
M. KOUMOU représenté par M. BOURCIER,
Mme HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE.

Absent :

M. SAIDANI (à partir de vingt-deux heures)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM130926 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 43 voix

Madame Eugénie PONTHER

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 JUILLET 2013

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation.

CM130926 - 3 - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

DÉSIGNE comme **membre titulaire** de la Commission d'Appel d'Offres de la Société Publique Locale Plaine Commune Développement :

- M. Patrice KONIECZNY

et comme **membre suppléant** :

- M. Jean-Claude FLANDIN

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 4 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE RESTAURATION : REPAS ANNUEL DU PERSONNEL COMMUNAL ET REPAS ANNUEL DES ANCIENS

APPROUVE la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de restauration : repas annuel du personnel communal et repas annuel des anciens,

APPROUVE la désignation de la Ville d'Epinay-sur-Seine en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution,

AUTORISE le Maire à signer le marché issu du groupement de commandes,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

**CM130926 - 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRES EN
TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (T.N.I.)**

AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 30 000 euros, dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur de la Seine-Saint-Denis Vincent CAPO-CANELLAS, pour l'installation de 32 T.N.I. dans les écoles publiques élémentaires Alexandre Dumas et Jean-Jacques Rousseau, dont le coût s'élève à 123 305 euros Hors Taxes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et/ou documents administratifs relatifs au projet.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

**CM130926 - 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC
L'ASSOCIATION « UNION DES ARTISTES D'EPINAY » (U.A.E.) - ANNÉE 2013**

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association " Union des Artistes d'Epinay " pour l'année 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DÉCIDE de verser à l'association « Union des Artistes d'Epinay » une subvention de 3 000,00 € (trois mille euros) pour l'année 2013,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

**CM130926 - 7 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE PARTI POÉTIQUE »
POUR L'ACQUISITION D'UN BUTINEUR URBAIN**

APPROUVE la convention avec « Le Parti Poétique » pour l'acquisition d'un butineur urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DÉCIDE de prendre en charge le coût global de cette opération à hauteur de 15 000,00 € T.T.C. (quinze mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 8 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ASIE DU SUD EST » - ANNÉE 2013

APPROUVE l'attribution d'une subvention municipale à l'association « ASIE DU SUD EST » pour l'année 2013 comme suit :

Association « ASIE DU SUD EST »	600,00 €
---------------------------------	----------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 9 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « NORD-OUEST » – ANNÉE 2013

DÉCIDE de verser à l'association « Nord-Ouest », une subvention de 2 000,00 € (Deux mille euros) pour l'année 2013,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 10 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY-SUR-SEINE » – ANNÉE 2013

APPROUVE la convention avec l'association « Académie de Football d'Epinay-sur-Seine »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 82 444,00 € (Quatre-vingt deux mille quatre cent quarante-quatre euros),

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 11 - DISPOSITIF D'AIDE À L'ACCÈS À LA FORMATION GÉNÉRALE AU B.A.F.A.

APPROUVE la Charte de Bénévolat dans le cadre du dispositif d'aide à l'accès à la formation générale au B.A.F.A.,

APPROUVE le contrat entre le bénéficiaire et la ville d'Epinay-sur-Seine,

APPROUVE la convention à intervenir avec l'organisme de formation I.F.A.C. 93,

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

FIXE la participation des jeunes à 30,00 €.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 12 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE JEAN VIGO

APPROUVE les termes de la convention avec le collège Jean VIGO, quant à la mise en place d'un atelier sociolinguistique au sein du collège pour l'année scolaire 2012/2013, pour lequel les subventions perçues par le collège seront reversées à la Ville pour le Centre socioculturel Félix Merlin,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 13 - VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2013/2016 DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX EN VUE DE NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

APPROUVE les orientations du projet social du centre socioculturel des Econdeaux en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir du 1^{er} novembre 2013,

SOLLICITE la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 14 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE D'EPINAY-SUR-SEINE : MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention avec le Centre Médico-Psychologique d'Epina-sur-Seine, portant sur la mise à disposition :

- De la salle de danse du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir un atelier théâtre, au profit des enfants fréquentant le Centre Médico-Psychologique d'Epina-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 15 - CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE PERMANENCES AU PÔLE SOCIAL

APPROUVE la convention type pour la mise à disposition d'un bureau de permanence au sein du Pôle Social aux partenaires concernés,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 16 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - ANNÉE 2013

APPROUVE la convention avec l'Association « Les Restaurants du Cœur »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « AIDE AUX MÈRES ET AUX FAMILLES À DOMICILE - BANLIEUE NORD ET NORD-OUEST » - ANNÉE 2013

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile - Banlieue nord et nord-ouest » et la ville d'Epinay-sur-Seine fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2013,

FIXE le montant de la subvention pour 2013 à 4 610,00 € (quatre mille six cent dix euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 18 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU F.S.L.

APPROUVE la convention à intervenir avec le Département définissant les modalités de fonctionnement ainsi que les engagements du Département et de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 19 - CONVENTION DE GESTION DU CONTINGENT DE 11 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE DUNKERQUE / RUE DES CARRIÈRES APPARTENANT À PLAINE COMMUNE HABITAT

APPROUVE la convention à intervenir avec Plaine Commune définissant les conditions de réservation par la ville du programme de Plaine Commune Habitat situé Rue de Dunkerque / Rue des Carrières,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 20 - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 SCOLAIRE

APPROUVE la nouvelle convention entre Epinay-sur-Seine, Plaine Commune, l'association « Initiatives Environnement », l'association « Les Petits Débrouillards » et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale- Seine-Saint-Denis pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire à l'école élémentaire Jean Jaurès 1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'Agenda 21 scolaire.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 21 - CONVENTION HABILITANT LE S.I.P.P.E.R.E.C. A ACCOMPAGNER LA VILLE DANS LA VALORISATION DE SES ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

APPROUVE la Convention habilitant le S.I.P.P.E.R.E.C. à accompagner la Ville dans la valorisation de ses actions de maitrise de la demande d'énergie,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention habilitant le S.I.P.P.E.R.E.C. à accompagner la Ville dans la valorisation de ses actions de maitrise de la demande d'énergie.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 22 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

APPROUVE les projets proposés et leurs plans de financement, à savoir : Construction du centre socioculturel et d'un multi-accueil Avenue de la Marne, et la construction d'un terrain de football Rue de l'Avenir,

SOLLICITE une subvention de 1 700 000,00 € auprès de l'Etat pour les opérations retenues au titre de la Dotation de Développement Urbain,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à cette subvention et les documents afférents.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 23 - RESTRUCTURATION DE LA MAISON DU CENTRE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE SON ENVELOPPE FINANCIÈRE

APPROUVE le programme de restructuration de la Maison du Centre, dont les objectifs sont les suivants :

- Restructurer les locaux qui abritent actuellement la Maison du Centre, remettre aux normes techniques les locaux, tant en termes de spatialité et de fonctionnalité qu'en termes d'accessibilité,
- Améliorer la qualité de l'accueil du public et les conditions de travail du personnel,
- Intégrer la Maison des Parents au nouvel équipement, en lui conférant une identité et une lisibilité depuis l'espace public, dans une démarche de cohérence avec le projet de rénovation urbaine.

APPROUVE l'enveloppe financière de l'opération fixée à 1 196 000,00 € T.T.C (valeur juillet 2013).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 24 - OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DU CENTRE : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET ÉLECTION DES MEMBRES DU JURY DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

AUTORISE le lancement de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre selon une procédure négociée restreinte,

APPROUVE le règlement de consultation,

AUTORISE la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, mandataire de l'opération, à signer le marché à venir,

ÉLIT comme membres titulaires du jury pour le choix des candidats du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration de la Maison du Centre :

- M. Jean-Claude FLANDIN
- Mme Danielle LE GLOANNEC
- Mme Patricia BASTIDE
- M. Patrice KONIECZNY
- M. Daniel RIGAULT

ÉLIT comme membres suppléants du jury pour le choix des candidats du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration de la Maison du Centre:

- M. Farid SAIDANI
- Mme Nadia KAIS
- Mme Sylvie BLIN
- Mme Eugénie PONTHER
- M. Yannick TRIGANCE

INDIQUE que Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, ou son représentant, siègera au jury comme Président,

INDIQUE que siégeront en qualité de membres à voix délibérative trois représentants ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats au concours,

INDIQUE que le comptable de la collectivité et le représentant de la concurrence siégeront au jury comme membres à voix consultative.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 25 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

PRESCRIT la révision du règlement local de publicité sur l'ensemble du territoire communal répondant aux objectifs suivants :

- Remédier à l'insuffisance du règlement approuvé le 27 juin 1991 à assurer la protection du paysage urbain souhaité,
- Couvrir la totalité du territoire communal,
- Revoir le contenu des zones règlementées en fonction de la nouvelle réglementation nationale, en adaptant notamment les règles de densité et supprimer la zone de publicité élargie instituée par le règlement de 1991, la loi Grenelle II imposant que le règlement local soit plus restrictif que le règlement national,
- Prendre en compte la présence de lieux protégés tels que visé à l'article L.581-8 du Code de l'Environnement (lieux situés à moins de 100m et dans le champ de visibilité d'immeubles classés ou inscrits Monuments Historiques),
- Protéger les secteurs qui ont fait ou feront l'objet d'importantes requalifications urbaines depuis l'adoption du règlement de 1991 (opérations de rénovation urbaine de centre-ville, du 77 avenue d'Enghien, d'Orgemont, de la Source-les Presles, opérations de logements avenue de Lattre de Tassigny, mise en service du tramway (T8)...), ainsi que les berges de Seine, élément paysager structurant,
- Favoriser l'intégration de la publicité là où elle est admise, par une limitation de format et de nombre adaptée aux caractères des lieux,
- Traiter le régime applicable à la publicité installée sur domaine public en cohérence avec celui applicable aux dispositifs publicitaires sur propriétés privées, selon les zones,
- Limiter la présence des dispositifs de publicité lumineuse et de fixer les obligations et modalités d'extinction des publicités lumineuses comme exigées par l'article R.581-35 du Code de l'Environnement,
- Compléter la réglementation nationale des enseignes traditionnelles, par des prescriptions de densité et de positionnement assurant leur intégration aux façades qui les supportent, en reprenant certaines préconisations de la charte des devantures,
- Traiter les enseignes scellées au sol, en termes de format, selon les zones.

DÉCIDE l'organisation de la concertation suivant les modalités suivantes :

- Information des habitants par la publication d'avis sur le site internet de la commune et dans le journal municipal « Epinay en scène »,
- Ouverture d'un registre en vue de recueillir les observations du public, pendant toute la durée de l'élaboration du projet et mise à disposition au service urbanisme du dossier de révision du règlement local de publicité comprenant les pièces communicables, pièces pouvant évoluer au fur et à mesures de l'avancement des études,
- Possibilité pour les représentants de tout organisme compétent en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacement, de participer aux deux réunions de travail qui seront organisées pour débattre, d'une part du diagnostic de la situation, et d'autre part du projet de réglementation locale ; ces réunions seront annoncées avant leur tenue sur le site internet de la Ville.

DIT que la délibération du Conseil Municipal sera transmise :

- au Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- au Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Chambre des Métiers de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, et
- au Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

DIT que la délibération du Conseil Municipal fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département (Le Parisien) et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 26 - CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE SUPERVISEUR GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

APPROUVE la convention de financement de l'action de veille et de sensibilisation G.U.P. telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention financière et toute pièce devant y être annexée.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 27 - MANDAT CONFIE A UNE OU PLUSIEURS AGENCES IMMOBILIERES EN VUE DE LA CESSIION D'UN PAVILLON A USAGE D'HABITATION SITUE 71, AVENUE JEAN JAURES

DÉCIDE le principe de la mise en vente du pavillon situé 71, avenue Jean Jaurès à Epinay-sur-Seine, cadastré section L n° 260, d'une contenance de 341 m²,

DÉCIDE de confier un mandat à une ou plusieurs agences immobilières, en vue de la recherche d'un acquéreur pour ledit bien,

DIT que la Commune prendra à sa charge les frais afférents à cette mission,

IMPUTE la dépense correspondante au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer le mandat avec une ou plusieurs agences immobilières.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 28 - CESSION AMIABLE DE PARTIES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU PROFIT DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LA TANGENTIELLE LÉGÈRE NORD (T.L.N.)

APPROUVE la cession amiable au profit de R.F.F. de parties du domaine public communal correspondant à de la voirie, cadastrées AC 197p, AC DP, Q DP aux lieux-dits Les Crédos, rue du 8 mai 1945, rue des Vignes et place de la nouvelle gare repérées sur le plan annexé, pour la somme totale de Cinq Euros (5 €) soit un Euro pour chacune des parcelles,

AUTORISE Réseau Ferré de France à prendre possession de l'ensemble des emprises cédées dès notification de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir et tous documents s'y attachant,

DIT que Réseau Ferré de France prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

DIT que la recette de la vente d'un montant total de CINQ Euros (5 €) sera inscrite au budget communal soit un Euro pour chacune des parcelles.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 29 - RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'ANNEXE DU CENTRE SOCIOCULTUREL D'ORGEMONT SITUÉ 60, RUE FÉLIX MERLIN ET ACQUISITION DES PARCELLES X N°222 ET X N° 266

APPROUVE la régularisation foncière de l'annexe du Centre Socioculturel cadastrée section X n°255 ainsi qu'à l'acquisition des parcelles section X n° 222 et section X n° 266 rattachées à la place Oberursel et à l'annexe du Centre Socioculturel à l'Euro symbolique. Ces trois parcelles appartiennent à la société SARVILEP domiciliée 35, rue de la Gare – 75019 Paris,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,

DIT que la Commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

INDIQUE que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 30 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE RUE DE L'AVENIR

CM130926 - 31 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL ET D'UN, MULTI-ACCUEIL - QUARTIER LA SOURCE-LES PRESLES

CM130926 - 32 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE LES ECONDEAUX

CM130926 - 33 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LE CORPS D'ETAT ELECTRICITE

Les notes d'information ne nécessitent pas de délibéré.

CM130926 - 34 - LIVRE « EPINAY, MA VILLE » : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC « L'OFFICE DU TOURISME DE SAINT-DENIS/PLAINE COMMUNE » POUR LE DEPOT ET LA MISE EN VENTE

AUTORISE le principe de la vente par l'Office du Tourisme de Saint-Denis / Plaine Commune de l'ouvrage « Epinay, Ma Ville », au tarif unitaire de 25,00 € T.T.C.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt et mise en vente du livre « Epinay Ma Ville », avec l'Office du Tourisme de Saint-Denis / Plaine Commune, avec une commission à 30 %, soit 7,50 € T.T.C. par ouvrage vendu,

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondant au montant des ventes.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 35 - BREVET DES COLLEGES - SESSION 2013 - ACQUISITION DE CHEQUES-CADEAUX

APPROUVE la remise d'un chèque-cadeau aux jeunes Spinassiens-lauréats du Brevet des Collèges - Session 2013, d'une valeur de :

- 15 euros pour l'obtention du Brevet,
- 25 euros pour les mentions « Assez bien »,
- 35 euros pour les mentions « Bien »,
- 50 euros pour les mentions « Très bien ».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

APPROUVE le principe d'acquisition de 450 chèques-cadeaux d'un montant de 10 900,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 36 - BACCALAUREAT - SESSION 2013 - ACQUISITION DE CHEQUES-CADEAUX

APPROUVE la remise d'un chèque-cadeau, aux jeunes bacheliers Spinassiens - Session 2013, d'une valeur de :

- 25 euros pour l'obtention du baccalauréat,
- 35 euros pour les mentions « Assez bien »,
- 100 euros pour les mentions « Bien »,
- 150 euros pour les mentions « Très bien ».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

APPROUVE le principe d'acquisition de 300 chèques-cadeaux d'un montant de 11 950,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 37 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DÉCIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2013,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Educatrice chef de jeunes enfants*	2		2	0
Educatrice principale de jeunes enfants	2		2	0
Educatrice de jeunes enfants	8	2		10
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16	1		17
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	27	5		32
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	94		6	88

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Attaché principal	7	3		10
Attaché	40		2	38
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	7	1		8
Rédacteur	22		1	21
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1		2
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	7		1	6
Assistant d'enseignement artistique Temps Non Complet 18h/hebdo	0	1		1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1		1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	1		1
Brigadier	9	2		11
Gardien de police municipale	10		2	8
Assistant socio-éducatif	4		1	3
Assistant socio-éducatif principal	0	1		1
ATSEM principal de 2 ^{ème}	2		1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	0	1		1
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	35		1	34
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	3	1		4
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	1		1
Ingénieur en chef de classe normale	1		1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	223		9	214
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	11	8		19
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	1		13
Technicien	1	1		2
TOTAL	545	31	30	546

- *effet au 13/06/2013

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM130926 - 38 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN N° s 2493 au 2503 – 2505 au 2508 – 2510 au 2516 – 2518 au 2526

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 2493 au 2503 – 2505 au 2508 – 2510 au 2516 – 2518 au 2526.

CM130926 - 39 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises mi-Juin, Juillet et Août 2013, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.

Le 27 septembre 2013

Le Secrétaire,

Le Maire,

Eugénie PONTHER

Hervé CHEVREAU